

La Commission communale d'action sociale (CCAS)

Le CCAS est un établissement public communal administré par un conseil d'administration et présidé par le Maire. Outre son président, ce conseil comprend en nombre égal des membres élus et des membres nommés pour la durée d'un mandat.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son président, soit sur son initiative, soit à la majorité des membres du conseil. Les recettes du CCAS proviennent principalement des subventions allouées par la commune, du tiers des produits de concessions du cimetière et des ressources propres, telles que des dons ou des legs.

Notre CCAS travaille en partenariat avec les assistantes sociales de Menucourt, Mmes Laporte-Daviatte et Goriatcheff, qui assurent avec beaucoup de dévouement, d'efficacité et de discrétion, tous les dossiers qui leur sont confiés (chômage, RMI, CMU, familles en difficultés, enfants en danger, aide aux personnes âgées en quête de maison de retraite ...)

Personne n'est à l'abri d'un souci. Le CCAS est à l'écoute, peut donner un conseil, une aide même morale, et fait tout son possible pour trouver une solution.

Liens utiles

[Formulaire de contact](#)